

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel– 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

Présents : P. Aloupis – J. Angelergues – JL. Baldacci – C. Baruch – S. Cabrera – MC. Camus-Delage – E. Chauvet – A. Faure-Bismuth – N. Franck – CM. François-Poncet – V. Kapsambelis – C. Lechartier -Atlan – S. Lepastier – J. Lucchini – F. Moggio – D. Ribas

Excusés (représentés) : B. Ang – E. Castells-Mourier – I. Martin-Kamieniak – A. Rosenberg – H. Suarez-Labat -

Excusés : I. Béguier – A. Gibeault - J. Glas

Invités présents : M. Bertrand – M. Vincent – A. Sitbon

Invités excusés : B. Bensidoun – E.Chervet – J. Picard – C. Seulin

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 FÉVRIER 2019

Rappel de la même procédure qu'au dernier CA Les rapports ayant été envoyés préalablement ne seront pas lus, la plus grande place est laissée à leur discussion.

1/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2019.

Rapports statutaires

- Les rapports des Instituts de Paris (A. Sitbon), de Lyon (E. Chervet) et du CFSO (B.Bensidoun et J. Picard) sont présentés par A. Sitbon.

- **Paris.** Malgré des inquiétudes liées à une baisse régulière depuis 2005, il y a eu cette année 7 ouvertures de dossiers de plus que l'an dernier.

Il est rappelé à tous les membres qu'il est nécessaire de proposer le cadre des 3 séances de trois quarts d'heure par semaine à d'éventuels candidats à l'institut afin d'éviter le refus de demande d'admission au cursus. Il est de même conseillé de pratiquer des tarifs adaptés aux jeunes professionnels qui bénéficieraient d'une analyse avec l'espoir qu'ils pourraient demander leur admission au cursus.

Une question : les gens ayant fait leur analyse au CCTP doivent-ils être systématiquement écartés du cursus ? La position jusqu'à maintenant était qu'admettre des candidats ayant été analysés gratuitement signifierait un détournement de l'argent public au profit de la SPP. Actuellement deux éléments sont à prendre en compte : le centre ne fait plus partie de la SPP et le modèle Eitingon admet des personnes analysées gratuitement.

Autre question concerne le cursus suivi : est-il encore pertinent ?

Depuis 2017 chaque aef admis a un référent.

En 2018 il a été institué de les diriger vers trois membres de leur quartier, ceci étant précédé d'une rencontre avec trois membres de l'Institut.

La catégorie des anciens membres a pratiquement disparue.

La disparité de fonctionnement et de tarifs des supervisions pose question.

Une question est posée sur le paiement de cotisation des Aef en attente d'un cas ? Cette obligation, sous peine de radiation, est confirmée.

Ils peuvent demander une suspension durant un an.

- **CFSO** : Une seule admission cette année. Actuellement il n'y a plus que trois membres titulaires formateurs, ce qui est le minimum pour un centre de formation.

Les membres du CA font remarquer une coquille dans les chiffres donnés : 13 et 8 ne font pas 19.

L'exogamie est assurée par Thierry Bokanowski, devenu honoraire.

Un troisième groupe de supervision collective vient de s'ouvrir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel– 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

Skype renforce l'exogamie pour les supervisions individuelles.

LYON : 4 admissions. Le nombre d'AeF est stable : 36. La répartition est différente de Paris, surtout en ce qui concerne la profession d'origine : 30 psychologues, 5 psychiatres et 1 psychomotricienne, donc 83% de psychologues contre 63% à Paris. La vie de groupe est importante, toutes les activités étant groupées sur le vendredi. Il y a beaucoup d'échanges avec l'IPSO.

La question du paiement des cotisations Ipsos pour tous les AeF ou seulement ceux intéressés par ses activités se pose ; c'est un choix politique à faire et une question d'impact. Il est rappelé l'engagement pris antérieurement du paiement de la cotisation pour tous les AeF.

De vifs remerciements sont adressés à A. Sitbon pour son engagement et son travail remarquable au sein de l'Institut pendant quinze ans.

- Rapport du CECE, A.Gibeault : en son absence, reporté au CA du 12 mars.

Autres rapports :

- Rapport scientifique : les conférences de Sainte Anne font salle comble. Facebook et Twitter jouent un rôle important dans la diffusion des informations scientifiques, et il y a maintenant un lien entre le site internet de la SPP et ses comptes Facebook et Twitter.

N. Franck évoque les rencontres organisées pour les membres récemment admis et demande, si cet accueil est prolongé, à étoffer le dispositif en y incluant des AeF.

- Rapport SPP-édition : pas d'activité en 2018, principalement à cause de la diminution de l'équipe de la bibliothèque. L'ouvrage en cours d'A. Gibeault va être publié en coédition avec Ithaque. L'ouvrage prévu pour les textes de B. Rosenberg sortira pour le CPLF grâce aux dons pour cette publication.

Seuls les éditeurs ayant un circuit de distribution, se pose le problème de la diffusion des ouvrages hors circuit. Un partenariat avec ERES ou Ithaque est envisagé mais compliqué.

La création de SPP édition est partie de la bibliothèque avec l'ouvrage sur Freud qui est épuisé et qu'il faudrait réédité et C. Marcoux regrette de ne pas être plus associée aux projets. L'amputation de plus d'un mi-temps de bibliothécaire rendrait inconvenant de rajouter des tâches dans ce contexte. L'importance de garder ce dispositif en veille est soulignée, pour pouvoir le réactiver en cas de besoin. L'atelier thérapeutique du 13^{ème} est mentionné pour des impressions à faible coût.

- Rapport du CST. M. Bertrand : En 2018 le CST a poursuivi sa réflexion sur les thèmes proposés par le président en 2017 : le vieillissement des membres et leur désinvestissement des activités institutionnelles et scientifiques. Un questionnaire a été élaboré et soumis aux membres et l'analyse quantitative et qualitative est pratiquement finie. Des propositions seront faites d'ici l'assemblée générale. Il est alors rappelé que seuls les rapports approuvés par le CA peuvent être présentés à l'assemblée générale. Dans les mois qui suivent une réunion pourra être organisée pour les résultats définitifs et leur discussion.

- Rapport de la COPEA. M. Vincent insiste principalement sur le mécontentement d'un certain nombre de membres par rapport au projet de disparition de l'élection des membres de la COPEA dans le texte de la réforme des statuts et du RI.

Il est proposé que cet élément soit mis à l'ordre du jour du prochain CA avec vote, pour éventuellement modifier ce qui a été adopté. Cette proposition n'est pas retenue.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel– 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

- Rapport de la Commission des Candidatures : en l'absence de C. Seulin, le rapport est présenté par C. Baruch : 7 mémoires étudiés, 5 présentés au collège électoral et 3 élus. Il y a à nouveau une liste d'attente. Rappel de la discussion sur le fonctionnement de la commission qui a eu lieu dans un précédent CA. Il est souhaité plus de continuité dans le fonctionnement de cette commission.

-Rapport de la CRR : en l'absence de M. Petitcolin, le rapport est présenté par M.C. Camus-Delage. Il y a eu trois réunions dans l'année, dont une à la demande du président, par Skype. Les thèmes abordés concernent la cohérence des statuts et règlements intérieurs des groupes entre eux et avec ceux de la SPP, l'aide financière que pourraient apporter les groupes à la SPP, en fonction de leurs charges respectives. Proposition a été faite également d'ajouter lors de l'appel à cotisation, la possibilité d'ajouter un don.

La question de psychanalyste honoraire étant membre actif de groupes a déjà été évoqué lors d'un précédent CA. Il a été décidé que c'était au groupe de faire la demande de conformité de ses statuts pour être reconnu groupe de la SPP.

Lors de la dernière réunion, la possibilité de versements de la cotisation en plusieurs fois ou par mensualisation a été demandée.

Une solution est recherchée actuellement.

Informations

La Commission d'Enseignement a gardé l'exigence d'une majorité aux deux tiers pour l'élection des membres titulaires à la fonction de formateurs.

Il a été accepté de changer le nom de « règlement administratif » en « règlement de la CE » et de le mettre sur le site public de la SP à l'onglet formation.

Lecture est faite de la nouvelle formulation avec quorum prévue dans les statuts. Lors de l'assemblée générale il faudra préciser que ces modifications sont à la demande du ministère de l'intérieur.

Les précédentes modifications des statuts avaient entraîné la dissolution du CA. Il semblerait que cela n'a pas lieu d'être cette fois, puisqu'il n'y a pas de modification dans les articles concernant le fonctionnement de l'AG, la composition du CA ni le Bureau. Comme chaque fois il sera demandé de mandater le président et le secrétaire général sortants pour d'éventuelles modifications demandées par le ministère.

La séance est levée à 23h11.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale